

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 325 promulguant dans la Colonie l'arrêté ministériel du 20 Novembre 1915 portant dérogation aux dispositions, du décret du 6 Novembre 1915 portant prohibition de sortie.

n° 325

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 décembre 1915

Numéro JO
n° 230 du 31/12/1915

Date du numéro
31 décembre 1915

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884, Vu le cablogramme de M. le Ministre des Colonies du 26 Novembre, N° 212, prescrivant la promulgation, dans la Colonie, de l'arrêté ministériel du 20 Novembre 1915 portant dérogation aux dispositions du décret du 6 Novembre 1915 portant prohibition de sortie

Vu le texte du dit arrêté inséré au Journal Officiel de la République Française du 21 Novembre 1915.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué, dans la Colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, l'arrêté ministériel du 20 Novembre 1915 portant dérogation aux dispositions du décret du 6 Novembre 1915 portant prohibition de sortie. Art 2.- Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P.

SIMONI